



## CONDITIONS GENERALES DE SERVICES DE MICROPAIEMENT

### 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Services prévoient l'ensemble des conditions de souscription aux Services BEPASS de Micropaiement, proposés par la SARL RENTABILWEB EUROPE (ci-après «BEPASS»), sise 53 rue Vauban 69006 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro B 443 222 682, sur le site [www.bepass.com](http://www.bepass.com) (ci-après «le Site»), et précisément décrits sous l'article 2 du présent Contrat, accessibles à distance via le réseau Internet.

Les présentes Conditions visent seulement les Services de Micropaiement tels que décrits sous l'article 2 des présentes, ainsi que sous la rubrique « Micropaiement – reversements » du Site BEPASS à l'exclusion de tout autre service également proposé par BEPASS.

Les personnes physiques et morales souscrivant aux Services BEPASS sont considérées comme des «Utilisateurs» au titre du présent Contrat.

Les personnes physiques ou morales souscrivant à un service payant sur le(s) site(s) Internet de l'Utilisateur, au moyen des Services BEPASS, sont considérées comme des «Clients Internauts» au sens des présentes.

L'adhésion aux Services BEPASS proposés sur le Site implique pour l'Utilisateur l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Services.

### 2. DESCRIPTION DES SERVICES BEPASS DE MICROPAIEMENT

BEPASS propose à ses clients une gamme de services de micropaiement, déclinée sous différentes offres, telles que listées sous la rubrique «Services micropaiement».

Le principe des services de micropaiement proposés par BEPASS consiste à offrir à l'Utilisateur des systèmes de paiement permettant à l'Utilisateur de facturer à ses Clients Internauts l'accès de tout ou partie de(s) Site(s) Internet qu'il édite.

BEPASS encaisse le montant des versements, effectués par les Internauts de manières diverses suivant l'offre de micropaiement sélectionnée par l'Utilisateur, et reverse ensuite à ce dernier un montant forfaitaire ou proportionnel par rapport au montant de la transaction concernée, et variable suivant son niveau de partenariat BEPASS.

Le mode de fonctionnement de chacun des services fait l'objet d'une description précise sous chaque rubrique du Site [BEPASS](http://www.bepass.com).

### 3. INSCRIPTION AUX SERVICES

**3.1.** L'inscription et l'accès aux Services BEPASS sont gratuits et réservés exclusivement aux personnes morales et aux personnes physiques majeures et libres de tutelle, ayant rempli et validé le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le Site BEPASS, et ayant validé les présentes Conditions

Générales de Services.

Au moment de son inscription, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et sincères sur sa situation, ainsi qu'à procéder à une vérification régulière des données qui le concernent et de procéder en ligne sur son Espace Privé, le cas échéant, aux modifications nécessaires.

L'Utilisateur devra notamment obligatoirement indiquer une adresse de courrier électronique valide, sur laquelle BEPASS adressera sa confirmation d'inscription, comprenant ses éléments personnels d'identification, ainsi qu'un lien cliquable permettant d'activer son compte Utilisateur, et de pouvoir bénéficier des avantages des Services BEPASS.

BEPASS attire tout particulièrement l'attention de l'Utilisateur sur la nécessité pour ce dernier de lui communiquer une adresse de courrier électronique principale qui soit valide.

Toute communication réalisée par BEPASS sur cette adresse de courrier électronique est en effet réputée avoir été réceptionnée et lue par l'Utilisateur, lequel s'engage donc à consulter régulièrement les messages reçus à cette adresse de courrier électronique et, le cas échéant, à y répondre dans les plus brefs délais.

Une seule inscription comme Utilisateur des Services BEPASS est admise par personne morale, ou par personne physique et par adresse postale.

BEPASS se réserve la faculté discrétionnaire de refuser, ou d'invalider à posteriori l'inscription d'un Utilisateur dont les informations se révéleraient être inexactes.

**3.2.** Le clic de validation exécuté au terme du processus de validation du Formulaire d'inscription, formalise la confirmation de la demande d'inscription et vaut acceptation irrévocable des présentes Conditions Générales de Services.

Ce clic de validation vaut consentement définitif à contracter avec BEPASS pour l'offre de services BEPASS sélectionnée.

Le clic de validation constitue une signature électronique, laquelle a même valeur qu'une signature manuscrite.

### **3.3. Eléments personnels d'identification**

L'inscription donne lieu à l'attribution d'un mot de passe confidentiel, permettant à l'Utilisateur d'accéder à son interface privée de gestion des Services (Espace privé).

L'Utilisateur sélectionne également un identifiant de son choix, sous réserve de disponibilité, lui permettant d'accéder à son Espace privé.

Ces éléments d'identification (identifiant + mot de passe) sont modifiables en ligne par l'Utilisateur dans son Espace Privé, et sont personnels, confidentiels et inaccessibles.

Dans ces conditions, l'Utilisateur s'engage à ne pas les communiquer à des tiers, et veillera à sensibiliser le cas échéant son personnel sur la nécessité d'être particulièrement vigilant sur la confidentialité de ces éléments d'identification.

BEPASS ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect subis par l'Utilisateur ou par les tiers, résultant d'un accès frauduleux à l'Espace Privé de l'Utilisateur à la suite d'une divulgation des Eléments personnels d'identification de l'Utilisateur.

En particulier, BEPASS ne pourra être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects subis du fait de l'accès par des tiers non autorisés à l'Espace Privé de l'Utilisateur, dès lors que cet accès frauduleux aura été effectué sur la base de la saisie des Eléments personnels d'identification de

l'Utilisateur.

#### 4. FONCTIONNEMENT DES SERVICES

**4.1.** BEPASS est soumis à une obligation de moyens envers l'Utilisateur, dans la fourniture des Services. Il s'engage donc à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à assurer le fonctionnement des Services dans les meilleures conditions de temps de transit, de débit utile et de permanence.

Cependant, en raison de la nature même de l'Internet, BEPASS ne saurait garantir un fonctionnement du Service 24 H sur 24 et 7 jours sur 7.

Il est par ailleurs rappelé que la fourniture des Services BEPASS implique les prestations de plusieurs intervenants, dont les opérateurs de téléphonie fixe et mobile.

BEPASS ne saurait donc être tenu pour responsable des défaillances de ces intervenants dans l'exécution de leurs prestations.

Afin d'assurer un service de qualité, BEPASS se réserve en outre des périodes de maintenance, de réactualisations ou d'interventions techniques, susceptibles d'entraîner une coupure d'accès aux Services. BEPASS s'engage cependant à limiter en nombre et en durée les interruptions de Services.

Dans tous les cas visés dans le présent article, les dysfonctionnements ou indisponibilités de Services qui en résulteraient ne pourront être retenues comme périodes au cours desquelles BEPASS ne remplit pas ses obligations, et aucune indemnité ne sera versée à l'Utilisateur, quelque soit le préjudice éventuellement subi par celui-ci ou par les tiers du fait de ces dysfonctionnements ou indisponibilités.

**4.2.** BEPASS ne prend aucune part dans les relations commerciales engagées entre les Utilisateurs et les Internautes Clients des Sites Internet de l'Utilisateur sur lesquels sont installés les Services BEPASS.

BEPASS ne saurait dans ces conditions être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects, subis par l'Utilisateur ou par les tiers, qui trouveraient leur source dans lesdites relations commerciales.

#### 5. AFFILIATION

BEPASS propose à l'Utilisateur de créer un programme d'Affiliation, lui permettant d'établir un partenariat entre son ou ses Sites Internet un site marchand (le parrain) et d'autres sites Internet, soit des sites affiliés. L'affiliation est disponible sur le site Internet sous la rubrique «[Master Affiliation](#)».

L'Utilisateur demeure libre du choix de ses affiliés, sélectionnés notamment en fonction du trafic qu'ils génèrent et/ou de la pertinence des contenus qu'ils diffusent.

L'affilié effectue dans ces conditions la promotion des services proposés par l'Utilisateur, en effectuant tout type d'action visant à renvoyer des internautes vers le(s) site(s) de l'Utilisateur.

Les internautes sont ainsi redirigés sur les pages payantes de l'Utilisateur, les affiliés étant ensuite rémunérés sur chacune des transactions qu'ils ont ainsi apportées à l'Utilisateur.

Les affiliés doivent être inscrits sur BEPASS, et doivent souscrire au programme de l'Utilisateur. Il reçoit un package marketing pour faire la promotion du ou des sites choisis. L'affilié sera rémunéré par BEPASS soit au pourcentage soit au fixe proportionnellement aux achats des internautes suivant les conditions du programme d'affiliation choisi par l'Utilisateur.

## **6. CONDITIONS FINANCIERES**

### **6.1. INSCRIPTION – MISE EN PLACE DES SERVICES BEPASS**

L'inscription et la mise en place des Services BEPASS sur le(s) Site(s) de l'Utilisateur sont gratuites.

BEPASS facture cependant ses prestations sur la base du prélèvement d'une commission sur les sommes reversées à l'Utilisateur au titre des versements effectués par les Internaute(s) au travers des services de micropaiement mis en place sur le(s) Site(s) web de l'Utilisateur.

L'Utilisateur perçoit dans ces conditions un montant forfaitaire ou proportionnel par rapport au montant de la transaction concernée, et variable suivant son niveau de Partenariat BEPASS.

### **6.2. CALCUL DU MONTANT DES REVERSEMENTS**

**1.** BEPASS adressera chaque mois à l'Utilisateur, à l'adresse de courrier électronique qu'il aura stipulée au moment de son Inscription, le décompte des sommes qui lui sont dues au titre des versements effectués par les Internaute(s) au travers des services de micropaiement mis en place sur le(s) Site(s) web de l'Utilisateur.

Les montants et les différentes tranches de calcul de la rémunération de l'Utilisateur sont déterminés sur la page « REVERSEMENTS » accessible sur le Site BEPASS.

**2.** Les montants de rémunération dépendent de la quote-part prélevée par les opérateurs de téléphonie mobile et fixe, pour la fourniture des services audiotel et autres prestations, ainsi que du coût l'utilisation des services BEPASS.

L'Utilisateur peut librement accéder aux tarifs des opérateurs directement sur leurs sites web respectifs.

Toute modification des tarifs pratiqués par les opérateurs est susceptible d'entraîner une modification des montants et des taux de reversements, dont l'Utilisateur sera systématiquement informé par voie de courrier électronique sans qu'il puisse cependant s'y opposer.

En cas de variation des montants et des taux reversements, BEPASS procédera sans délai à l'actualisation du montant des reversements dus à l'Utilisateur, avec effet rétroactif sur le mois en cours, sans qu'il soit nécessaire d'en avertir l'Utilisateur.

En cas de refus par l'Utilisateur de la modification des conditions, des montants et des taux de reversement, formalisé par l'envoi à BEPASS d'un courrier électronique, et d'une confirmation de la prise en compte de ce refus par BEPASS, le présent contrat sera automatiquement résilié.

**3.** Les montants de rémunération dépendent également du niveau de Partenariat atteint par l'Utilisateur, l'appartenance à tel ou tel niveau dépendant du montant global HT de versements réalisés par les Client Internaute(s) sur le(s) site(s) Internet de l'Utilisateur sur le dernier mois écoulé, et ouvrant droit à reversement.

La liste précise des niveaux de partenariat et des seuils de chiffre d'affaires relatifs à chacun de ces niveaux de partenariat figurent sous la rubrique « Partenariat » du Site BEPASS.

### **6.3. DEMANDES DE REVERSEMENT**

Les reversements sont toujours effectués à la demande de l'Utilisateur depuis son Espace Privé, pour un montant minimum de 100€, et seulement au début du mois suivant pour les transactions effectuées le mois précédent et générant un droit au reversement.

Si les revenus générés par l'Utilisateur n'atteignent pas la somme de 100 euros pendant une période continue de un mois, le calcul s'étend au mois suivant, et un reversement global pourra être effectué à la demande de l'Utilisateur dès que le montant cumulé de 100 euros aura finalement été atteint. Quelque soit le montant, si il n'a pas été réclamé par l'éditeur sur une période d'un an (année civile), ils ne pourront être reportés sur l'année suivante et seront définitivement annulés.

Les montants des versements ne sont susceptibles d'aucune contestation par l'Utilisateur en dehors d'une erreur manifeste de calcul de la part de BEPASS, et seuls les documents transmis par les opérateurs de téléphonie fixe et mobile, ainsi que les données du serveur d'hébergement BEPASS font foi pour le calcul des versements.

#### **6.4. MODALITES DE REVERSEMENT**

Les versements sont payés par BEPASS par virement ou par Epassporte ou par chèque, suivant le choix effectué par l'Utilisateur, aux coordonnées postales ou bancaires que celui-ci aura renseignées dans son Espace Privé.

BEPASS adressera par courrier électronique à l'Utilisateur une copie du document attestant de chacune de ses demandes de versement.

L'Utilisateur pourra éditer à partir de son Espace Privé une facture correspondant à chacun des versements effectués par BEPASS.

Les sommes dues à l'Utilisateur ne porteront pas d'intérêts pendant le temps de leur détention par BEPASS, y compris dans le cas où l'Utilisateur ne ferait aucune demande de versement.

Les sommes n'ayant pas fait l'objet de demande de versement dans le mois suivant l'envoi de la demande seront rappelées à l'Utilisateur par courrier électronique.

Les courriers électroniques sont envoyés à l'adresse indiquée par l'Utilisateur lors de la souscription au service.

Tout versement qui n'aura pas pu être effectué en raison de coordonnées électroniques, postales ou bancaires incomplètes ou erronées sera automatiquement annulé 2 mois après la première relance.

#### **6.5. GESTION DES IMPAYES**

BEPASS ne pourra procéder au paiement de l'Utilisateur que dans le cas où lui-même bénéficie du versement de la part des opérateurs de téléphonie fixe et mobile concernés.

En effet, si lesdits opérateurs constatent une violation de leurs conditions générales et/ou toute forme de tentative ou de piratage avéré sur leurs systèmes de la part des Clients internautes ou de toute autre personne, en relation avec le(s) site(s) web de l'Utilisateur, ayant pour conséquence un non-paiement de BEPASS, ce dernier ne pourra en conséquence effectuer les versements correspondants auprès de l'Utilisateur.

L'Utilisateur assumera donc personnellement tout impayé ou déductions sur ses versements au titre de l'utilisation des Services BEPASS. Par déduction ou impayé, on entend toute somme qui ne peut donner lieu à un versement à l'Utilisateur pour quelque raison que ce soit, et notamment pour non-paiement par les opérateurs de téléphonie fixe et mobile, pour répudiation du paiement par carte bancaire par le Client internaute, cette liste n'étant pas exhaustive.

L'Utilisateur s'engage à communiquer à la demande de BEPASS toutes les informations nécessaires concernant ces impayés. Les déductions et les impayés (audiotel, SMS+, Internet+, carte bancaire,...) sont déduits directement du montant des versements dus à l'Utilisateur.

Lorsque les versements faisant l'objet d'un impayé ont déjà été réalisés auprès de l'Utilisateur, ces déductions et impayés sont déduits du montant des futurs versements.

Il est rappelé que sauf dans le cas d'une faute imputable à BEPASS, tout risque d'impayé de quelque nature que ce soit est à la charge de l'Utilisateur, et que celui-ci s'engage à payer directement toutes taxes et redevances liées à son activité et à ses prestations. En ce qui concerne notamment la vente de VOD (comme les oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles) par Internet, l'utilisateur est seul responsable et redevable de la taxe vidéo dont il devra s'acquitter directement auprès du Trésor Public (art 3-P-04).

## **6.6. RETENUE DE GARANTIE**

BEPASS se réserve le droit de procéder à une retenue des gains de l'éditeur en cas de risque d'impayés à venir. Cette retenue pourra porter sur tout ou partie du montant des gains en fonction de la nature des risques à venir. La retenue de garantie pourra courir sur 6 mois minimum et jusqu'à une durée d'un an. A l'issue de cette période, et si BEPASS n'a fait l'objet d'aucun impayé de quelque nature que ce soit, l'éditeur pourra demander la restitution de ses gains.

## **7. OBLIGATIONS PARTICULIERES DE L'UTILISATEUR**

**7.1.** L'Utilisateur veillera à respecter les indications et prescriptions techniques qui lui sont apportées par BEPASS, étant rappelé qu'au regard des évolutions technologiques, ces indications et prescriptions techniques sont susceptibles d'évoluer au cours de l'exécution du présent contrat.

BEPASS ne garantit, en tous les cas, le bon fonctionnement de ses Services que sous réserve du respect par l'Utilisateur des indications et prescriptions techniques qui lui seront faites.

**7.2.** L'Utilisateur s'interdit de facturer tout ou partie du montant de la vente de biens matériels au moyen des Services BEPASS.

**7.3.** L'Utilisateur s'interdit de tenter par des moyens frauduleux de fausser les statistiques d'accès aux documents facturés au moyen des Services BEPASS dans le but d'augmenter le nombre de connexions générant un droit à reversement.

**7.4.** L'Utilisateur veillera à ce que les contenus de son ou de ses sites Internet, sur lesquels sont installés les Services BEPASS, ne portent pas atteinte aux droits des tiers et ne contreviennent pas aux Lois et Réglementations diverses en vigueur, de portée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, ainsi qu'à l'Ordre Public et aux bonnes mœurs.

Le Client s'emploiera notamment à respecter tout particulièrement les Lois et Réglementations déportée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, en matière :

-de droit de la consommation, d'affichage des prix et de publicité ; -d'Édition de sites Internet et de diffusion de contenus sur l'Internet (cf. Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004) ; -de protection des mineurs, l'Utilisateur s'engageant à ce titre à prendre le cas échéant toute mesure nécessaire pour empêcher l'accès à des mineurs à tout élément à caractère érotique ou pornographique diffusé sur des pages dont l'accès est facturé au moyen des Services BEPASS ; -de loteries, de jeux de hasard et d'argents, l'utilisation des Services BEPASS pour facturer des services de jeux d'argent, ou avec espérance de gains ; -de droit de la propriété intellectuelle, tel que le droit d'auteur (notamment concernant les logiciels, les sons, les images, les photographies, les textes, les vidéos et oeuvres cinématographiques), les droits voisins (artistes interprètes, producteurs), le droit des marques, les droits sur generis des producteurs de bases de données ; -de droits de la personnalité, de protection des libertés et de la vie privée, issues notamment de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 ; -de prospection par voie de courrier électronique ; -de droit de la concurrence ; -d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

**7.5.** L'Utilisateur reconnaît la force du droit d'auteur et s'engage à ne pas reproduire dans les contenus de son ou de ses Sites Internet des œuvres protégées (textes, photos, images, vidéos, sons, œuvres multimédias...) sans détenir une autorisation à cet effet de la part de leurs auteurs ou des titulaires de droits relatifs à ces œuvres. L'utilisateur est autorisé à communiquer au grand public son partenariat avec BEPASS dans des termes ne pouvant nuire à cette dernière. Cette autorisation est réciproque dans les mêmes conditions.

**7.6.** BEPASS se dégage en tout état de cause de toute responsabilité liée aux contenus du ou des Sites Internet de l'Utilisateur.

BEPASS ne pourra donc être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice qui résulterait des Sites Internet de l'Utilisateur et de leurs contenus, ainsi que de l'utilisation qui pourra en être faite par les tiers.

L'Utilisateur s'engage à garantir, indemniser, et relever BEPASS de tous les frais et préjudices directs et indirects, ainsi que de toutes les condamnations que pourrait subir BEPASS du fait d'une action engagée par les tiers à son encontre résultant des Sites Internet de l'Utilisateur et de leurs contenus.

**7.7.** L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services BEPASS de façon loyale et honnête, conformément à leur destination, pour ses seuls besoins et s'interdit d'en faire commerce auprès de tiers.

**7.8.** Il est interdit à un utilisateur membre du réseau, de saisir lui-même des codes d'accès sur son propre site Internet et ce, afin de bénéficier d'un reversement de la part de BEPASS. Dans un tel cas, BEPASS dispose d'un droit discrétionnaire et unilatéral de blocage des fonds et pourra diligenter une enquête interne. BEPASS pourra de plus informer les autorités compétentes en cas de doute sur la légalité de l'obtention des codes ou sur leur utilisation.

**7.9.** En cas de fraude ou de soupçon de piratage, BEPASS peut être amené à demander à l'utilisateur de procéder à des vérifications auprès de ses clients sur la provenance de leurs appels.

Pour ce faire, BEPASS fournira à l'utilisateur une liste de codes à analyser.

L'utilisateur s'engage à fournir à BEPASS les justificatifs d'appel les concernant c'est à dire, la copie des factures des utilisateurs, afin de vérifier que les codes saisis sont bien issus d'appels légaux et que ses clients ont bien acquitté la surtaxe de chaque appel.

Toute impossibilité pour l'utilisateur de fournir ces justificatifs pourra entraîner la suppression du reversement correspondant.

## **8. DUREE ET RESILIATION**

**8.1.** L'inscription aux Services BEPASS est conclue pour une durée indéterminée.

L'Utilisateur conserve la faculté de mettre un terme à son inscription, à tout moment, aux Services BEPASS, en se connectant à son Espace Privé, par la clôture en ligne de son compte dans son Espace privé, ce qui aura cependant pour effet de faire perdre à l'Utilisateur l'intégralité du montant des versements qui lui sont dus, s'il n'en a pas demandé le paiement du solde avant de résilier son inscription, étant rappelé que BEPASS procède au paiement des gains seulement à compter de 100 €.

**8.2.** En cas de manquement par l'Utilisateur aux obligations des présentes Conditions, non réparable, ou non réparé dans un délai de 24 heures, à compter de la réception du courrier électronique notifiant le manquement en cause, ou encore en cas de fraude ou de tentative de fraude dans l'utilisation des Services, BEPASS pourra résilier de plein droit le présent contrat et supprimer sans délai l'accès à l'Espace privé de l'Utilisateur en rendant inactif ses éléments personnels d'identification, et en procédant à la désactivation des Services BEPASS sur le(s) Site(s) Internet de l'Utilisateur.

Cette résiliation sera ensuite notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée par l'Utilisateur dans son Espace Privé, la notification faisant état des manquements de l'Utilisateur justifiant la résiliation, cette dernière se faisant sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels BEPASS pourrait prétendre en vertu des présentes.

Si le présent Contrat est résilié par BEPASS pour des raisons imputables à l'Utilisateur, BEPASS se réserve le droit de refuser une inscription ultérieure de celui-ci aux services proposés par la société BEPASS.

**8.3.** Dans le cas où l'Utilisateur ne procéderait pas à la mise à jour dans son Espace privé d'une adresse de courrier électronique devenue erronée pour un motif quelconque, et si les courriers électroniques ne parviennent plus à l'adresse indiquée, le compte de l'Utilisateur sera résilié dans les 90 jours suivants la première constatation de l'erreur. Le montant des versements restant dus à l'Utilisateur sera dans ces hypothèses définitivement perdu.

**8.4.** BEPASS conserve la faculté de suspendre temporairement ou définitivement la fourniture de tout ou partie des Services BEPASS :

- pour les cas visés à l'article 11 FORCE MAJEURE du présent Contrat
- de manière discrétionnaire, sans que l'Utilisateur ne puisse s'y opposer ou prétendre à des dommages et intérêts

Le présent Contrat sera alors automatiquement résilié.

**8.5.** La résiliation imputable à l'Utilisateur entraînera la perte l'intégralité du montant des versements qui lui sont dus.

Dans le cas de la résiliation du fait de BEPASS, le solde du compte sera réglé par chèque et envoyé à l'Utilisateur à l'adresse indiquée dans son Espace Privé, suivant la procédure prévue sous l'article 7.4.

**8.6.** Dans tous les cas de résiliation de l'inscription de l'Utilisateur, les données personnelles concernant celui-ci seront conservées par BEPASS pendant un délai de 3 mois suivant la date de résiliation, pour des finalités administratives. Ces données seront ensuite définitivement supprimées des serveurs de BEPASS.

## **9. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

**9.1.** Toutes les données de quelque nature qu'elles soient, et notamment les textes, graphismes, logos, icônes, images, clips audio ou vidéo, marques, logiciels, figurant sur le Site sont nécessairement protégées par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartiennent à BEPASS ou à des tiers ayant autorisé BEPASS à les exploiter.

BEPASS, en sa qualité d'Editeur du Site, consent à l'Utilisateur un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur ledit contenu.

L'Utilisateur s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de l'Editeur, quelque texte, titre, application, logiciel, logo, image, charte graphique, marque, information ou illustration, pour un usage autre que strictement privé.

**9.2.** BEPASS détient l'ensemble des droits de nature patrimoniale sur les éléments logiciels composant les Services BEPASS, ainsi que sur tous les éléments logiciels qui seront conçus et développés à

l'avenir concernant les Services BEPASS.

BEPASS concède à l'Utilisateur un droit d'usage des Services BEPASS et de l'ensemble des éléments logiciels qu'ils contiennent pour les seuls besoins du présent contrat.

Cette concession de droit d'usage, personnelle à l'Utilisateur, non exclusive et non cessible et à l'exclusion de tout autre droit relatif au Logiciel, est limitée à la durée du présent contrat.

L'Utilisateur s'interdit dans ces conditions toute copie, reproduction, diffusion, distribution, modification, correction, traduction et adaptation des Services BEPASS et des éléments logiciels les composant.

A l'expiration du présent contrat, pour quelque raison que ce soit, l'Utilisateur restituera sans délai à BEPASS l'intégralité des documents, logiciels et éléments de toute nature fournis par BEPASS au titre du présent contrat.

L'Utilisateur s'engage de manière générale à respecter la plus stricte confidentialité concernant les éléments logiciels composant les Services RENTABILWEB, ainsi que les informations techniques, économiques et commerciales non connues du public au moment de la conclusion du présent contrat et pendant toute sa durée.

**9.3.** «BEPASS» est une marque déposée, propriété exclusive de RENTABILWEB EUROPE.

Dans ces conditions, l'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte à la marque BEPASS, de quelque manière que ce soit, de même qu'à l'image et à la réputation des Services BEPASS et de BEPASS.

**9.4** Toute création de lien hypertexte d'un site Internet vers le Site BEPASS devra faire l'objet d'une autorisation expresse de BEPASS.

## **10. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la décision de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) du 10 juillet 2006 de supprimer l'obligation de déclaration de site Internet au profit de la procédure de déclaration des traitements associés audit site, le fichier clients/prospects de la société BEPASS a été déclaré auprès de la CNIL par BEPASS.

Les Utilisateurs ayant fourni des informations personnelles par l'intermédiaire du Site disposent donc, conformément aux dispositions la Loi du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès aux données qui les concernent, ainsi que d'un droit de modification, de rectification et de suppression de celles-ci.

Il leur suffit, pour exercer ce droit, d'accéder à leur Espace privé sur le Site, ou d'adresser un courrier postal ou électronique aux coordonnées figurant sous l'article 1 des présentes.

Les données personnelles relatives aux Utilisateurs, recueillies par l'intermédiaire des formulaires, et toutes informations futures, ne sont destinées qu'à un usage exclusif de BEPASS dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts aux Utilisateurs, et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques en charge de la gestion des Services BEPASS, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Les données des Utilisateurs seront également utilisées pour renforcer et personnaliser la communication auprès de ces derniers, notamment par les lettres d'informations BEPASS auxquelles ils se seront éventuellement abonnés.

BEPASS conserve les données personnelles des Utilisateurs sur ses propres serveurs et s'engage à maintenir strictement confidentielles les données personnelles recueillies.

## 11. FORCE MAJEURE

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du présent Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique.

La Force majeure s'entend de tout événement extérieur à la Partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre Partie d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent Contrat à sa charge.

Dans tous les cas, la Partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure.

En cas de prolongation de l'événement au delà d'une période de deux mois, le présent Contrat sera résilié de plein droit.

## 12. DIVERS

Pour toute information ou question, vous pouvez joindre nos conseillers par l'intermédiaire des formulaires de contact en ligne sur le Site :

- [Service Clientèle : support@bepass.com](mailto:support@bepass.com)
- [Service Commercial : commercial@bepass.com](mailto:commercial@bepass.com)
- [Service Comptabilité : compta@bepass.com](mailto:compta@bepass.com)
- [Service Technique : technical@bepass.com](mailto:technical@bepass.com)

### 12.1. Référence commerciale

BEPASS pourra, pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat, sans que l'Utilisateur ne puisse s'y opposer, citer le nom de l'Utilisateur dans le cadre de la promotion de ses services.

### 12.2. Intégralité

Les présentes Conditions, les Rubriques du Site BEPASS concernant chacun des Services BEPASS, le Formulaire d'Inscription et tous futurs documents contractuels dûment validés par chacune des Parties, expriment l'intégralité des obligations des Parties.

### 12.3. Hiérarchie des conventions

Les documents contractuels sont par ordre de priorité décroissant :

-les présentes Conditions, -le Formulaire d'Inscription -les Rubriques du Site BEPASS concernant chacun des Services BEPASS

En cas de contradiction entre l'un de ces documents, le document de rang supérieur prévaudra pour l'interprétation de l'obligation en cause.

Dans le cas où l'Utilisateur souscrirait au cours de l'exécution des présentes à un service soumis à l'application de conditions particulières, ces dernières, sauf indication contraire, prévaudront sur les présentes.

### 12.4. Modifications du contrat

BEPASS se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles, ou lors de la mise en place de nouveaux services.

L'Utilisateur sera toujours informé de la nature et de la portée de ces modifications, par voie de courrier électronique envoyé à son adresse de courrier électronique.

A défaut d'opposition de la part de l'Utilisateur dans un délai de trente (30) jours suivant la notification de ces modifications, l'Utilisateur sera réputé avoir accepté celles-ci.

Dans le cas où l'Utilisateur n'accepterait pas ces modifications, BEPASS se réserve la possibilité de résilier les présentes aux torts exclusifs de l'Utilisateur.

### **12.5. Incessibilité**

L'Utilisateur ne pourra en aucun cas céder ou transférer le présent contrat ou l'un quelconque de ses droits et obligations acquis au titre des présentes sans l'accord écrit et préalable de BEPASS.

### **12.6. Nullité**

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conservant force obligatoire entre les Parties.

### **12.7. Non-renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

## **13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE :**

Les présentes Conditions sont soumises au droit Français.

Tout différend découlant de l'exécution ou de l'interprétation des dispositions du présent Contrat oblige les Parties à se rapprocher et à tenter de trouver une solution amiable à leur litige, avant de saisir la juridiction compétente.

Dans le cas où l'Utilisateur sera une personne morale, le litige sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort de la Cour d'Appel de LYON (69), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.